



Aujourd’hui le 11 mai, lors de son point de presse, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 38 469 cas de personnes infectées au Québec, 1 838 personnes hospitalisées, 193 personnes aux soins intensifs, 3 013 décès et de 9 700 personnes guéries. Il a indiqué que 82 des 85 nouveaux décès étaient survenus à Montréal.

Le premier ministre a expliqué que le nombre important de décès s’expliquait par la relâche scolaire, la déclaration de tous les décès et une mauvaise préparation en CHSLD. Il a commenté les prévisions de la santé publique dévoilées vendredi, notamment sur la situation préoccupante à Montréal, en rappelant que le gouvernement a repoussé la réouverture et pourrait le faire à nouveau. Il a rappelé l’importance de dépister massivement pour la réussite du déconfinement. Il a indiqué qu’un décret ministériel permettait maintenant à différents professionnels d’effectuer des tests.

Le premier ministre a indiqué que 780 militaires travaillaient présentement en CHSLD et a invité le personnel absent du réseau à revenir en renfort.

Le premier ministre a rappelé que le gouvernement doit s’adapter à l’évolution de la pandémie et qu’une modification régulière des consignes est normale et nécessaire. Il a rappelé l’importance de suivre les mesures de santé publique et le déconfinement progressif afin d’éviter une recrudescence de la propagation du virus.

Concernant les préoccupations relatives à la levée des barrages, le premier ministre a assuré que le gouvernement prenait les mesures nécessaires pour protéger la population et il a rappelé l’importance de demeurer solidaires.

En réponse à une question, le premier ministre a indiqué que la publication d’un échéancier pour la réouverture des restaurants, hôtels et du secteur touristique était prématuré à court terme.

RENCONTRE D’ÉCHANGE ENTRE LA MINISTRE DU TOURISME ET LE CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA FQM

Ce matin, la ministre du Tourisme, Caroline Proulx, a échangé avec les membres du conseil d’administration de la FQM sur les défis liés à l’industrie touristique en cette période de pandémie. Parmi les sujets abordés, l’ouverture de la saison touristique, le soutien aux entreprises et organismes

touristiques, la nécessité de protocoles pour opérer la saison touristique et l'accueil des visiteurs, les terrains de camping, les pourvoies, la promotion touristique des régions du Québec, etc.



WEBINAIRE – LE MAINTIEN DES SERVICES D’EAUX

En partenariat avec Réseau Environnement, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous invite à participer au webinaire intitulé *COVID-19 : Le maintien des services d’eaux — Consolider les actions en place pour un retour progressif des activités.*

Animé par Alain Lalumière, chargé de projet chez Réseau Environnement, il aura lieu le vendredi 15 mai 2020 de 9 h à 10 h 30.

Parmi la liste des sujets traités, citons notamment la révision des mécanismes de gestion permettant de stabiliser les opérations sur le long terme.

À cette occasion, la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, M^{me} Andrée Laforest, s’adressera aux participants.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

MODALITÉS D’ADMISSIBILITÉ AU FONDS D’AIDE D’URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES POUR LES ÉLUS ENTREPRENEURS

Plusieurs d’entre vous ont contacté la FQM concernant l’admissibilité des élus-es propriétaires d’entreprises à l’Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises qui dispose d’un fonds de 150 millions \$. À cette fin, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) nous a transmis les informations suivantes concernant l’accès au programme d’aide dans le respect des obligations en matière d’éthique et de déontologie.

Ainsi, en vertu de l’article 304 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) « est inhabile à exercer la fonction de membre du conseil de toute municipalité la personne qui sciemment, pendant la durée de son mandat de membre du conseil d’une municipalité ou de membre

d'un organisme municipal, a un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou l'organisme ».

Pour déterminer si l'octroi d'une aide par la MRC en vertu du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » prend la forme d'un contrat avec l'entreprise bénéficiaire, il est recommandé de consulter l'entente conclue entre la MRC et le ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI) qui détermine les modalités et les conditions du prêt consenti dans le cadre de ce programme. Selon les informations dont dispose le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les projets autorisés font l'objet d'un contrat entre la MRC et l'entreprise qui bénéficie de l'aide.

L'article 105 de la LERM prévoit toutefois certaines exceptions à la règle d'inhabilité (ex. : dans le cas d'un actionnaire qui possède moins de 10 % des parts).

Par ailleurs, l'élu·e doit s'assurer de respecter en tout temps le code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable.

Rappelons également qu'en vertu de l'article 361 de la LERM, l'élu·e qui est présent à une séance du conseil ou d'un comité où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit :

- divulguer la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations. Si l'élu·e est absent, il doit le faire dès la première séance à laquelle il assiste;
- s'abstenir de participer aux délibérations sur la question;
- s'abstenir de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

PROGRAMME COMPTE D'URGENCE DES ENTREPRISES CANADIENNES, ADMISSIBILITÉ DES ENTREPRISES DÉTENUES EN TOTALITÉ OU EN PARTIE PAR DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Le gouvernement du Canada a lancé le programme Compte d'urgence des entreprises canadiennes pour aider à contrer les effets de la COVID-19. Ce programme, qui prévoit un prêt d'urgence de 40 000 \$, est très populaire.

Or, la clause 14 C de ce programme prévoyait l'exclusion des entités appartenant à une ou à plusieurs personnes exerçant des fonctions politiques, dont les élus-es municipaux. Jugeant cette situation injuste, le président de la FQM, M. Jacques Demers, a discuté de la question avec le ministre, M. Pablo Rodriguez et partageant le constat de M. Demers, celui-ci a réglé le dossier rapidement. La ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, M^{me} Mary NG, apportera les corrections nécessaires au programme pour inclure les élus-es municipaux.

Ainsi, toutes les entreprises appartenant en tout ou en partie à des élus-es municipaux pourront donc avoir accès à ce programme.

BONIFICATION PROGRESSIVE DES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Pour accompagner le plan de déconfinement du gouvernement du Québec et soutenir la reprise économique, la Société des traversiers du Québec (STQ) a annoncé une bonification graduelle de service sur l'ensemble de son réseau à compter du 9 mai 2020.

Ce plan de remise en service graduel s'accompagne de mesures spéciales, applicables à l'ensemble du réseau ou spécifiques à certaines traverses, pour limiter la propagation de la COVID-19 à bord des navires et des infrastructures ainsi que respecter les directives de Transports Canada et de la santé publique québécoise. Ainsi, les navires seront utilisés au maximum à 50 % de la capacité habituelle et ne pourront dépasser 250 personnes à bord simultanément, membres d'équipage compris.

Par ailleurs, le respect de la distanciation physique sera une condition essentielle au succès du plan de reprise graduelle des services. En ce sens, les consignes suivantes demeurent en vigueur et devront être appliquées dans toutes les traverses de la STQ :

- Automobilistes : demeurer dans leur voiture pendant la traversée;
- Piétons : conserver une distance de deux mètres avec les autres clients et les employés en tout temps;
- Piétons : le port du masque est fortement recommandé, comme dans tous les transports collectifs au Québec;
- Paiement par carte (débit ou crédit) privilégié et fortement encouragé.

D'autres mesures spécifiques à chaque traverse et adaptées à la configuration particulière des navires et autres espaces communs seront également maintenues ou mises en place.

Enfin, des modifications d'horaire seront en vigueur dans plusieurs traverses, et ce, jusqu'à indication contraire. Ils seront ajustés selon l'évolution de la situation.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

ON CONTINUE À SE FORMER... À DISTANCE!

Depuis le début de la crise liée à la COVID-19, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est restée au plus près de ses membres afin de leur apporter l'information et le soutien dont ils ont besoin. Elle le fait également en matière de formation et vous propose de découvrir aujourd'hui son offre élargie de formations à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo.

En effet, afin de préserver la distanciation sociale, les cours en salle offerts par la FQM sont dorénavant proposés dans une nouvelle formule de cours à distance en classe virtuelle dont nous avons le plaisir de vous présenter le calendrier.

Il est important de préciser que ces cours seront pris en compte dans votre cheminement vers l'un des diplômes proposés par la FQM.

Les cours à distance en classe virtuelle

- Le jeudi 14 mai 2020 (9 h à 12 h) : [La gestion contractuelle en deçà de 101 100 \\$](#)
- Les jeudi 21 et vendredi 22 mai 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Communiquer avec impact en tant qu'élue](#)
- Les lundi 25 et mardi 26 mai 2020 (9 h à 12 h) : [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)
- Les mardi 26 et mercredi 27 mai 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Préparation et participation des élu.es aux assemblées du conseil municipal](#)
- Le mercredi 27 mai (9 h à 12 h) : [Le service à la clientèle](#)
- Les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Initiation au coaching](#)
- Le lundi 1^{er} juin (13 h 30-16 h 30) ou le mardi 2 juin (9 h à 12 h) : [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et MRC](#)
- Les mardi 2 et mercredi 3 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats](#)
- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (13 h à 16 h) : [Initier le changement](#)
- Les jeudi 4 et vendredi 5 juin 2020 (9 h à 12 h) : [Sécurité civile : les élus-es, la loi et la prévention](#)
- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (9 h à 12 h) : [La prise de décision en urbanisme](#)
- Les lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [La gestion financière municipale](#)
- Les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé](#)

L'offre de formation à distance, outre les cours en classe virtuelle, se décline avec les cours privés, les webinaires, les cours en ligne et les capsules vidéo.

Pour en savoir plus sur toutes les formations à distance, cliquez [ICI](#).

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fqm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a d'entrée de jeu souligné la semaine nationale des soins infirmiers en remerciant le personnel infirmier pour leur travail extraordinaire, leur résilience et leur dévouement.

Le premier ministre a ensuite annoncé de nouvelles mesures de soutien pour les grandes et moyennes entreprises touchées par la COVID-19.

Il a annoncé l'**élargissement du programme de crédit aux entreprises (PCE)** aux entreprises de taille moyenne qui ont des besoins plus importants en financement. Dans le cadre du PCE, Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada travailleront avec les prêteurs du secteur privé afin d'accroître l'accès aux capitaux pour les entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions.

Il a annoncé la mise en place du **Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)**. Celui-ci offrira un financement de transition aux plus grands employeurs dont les besoins financiers durant la pandémie ne peuvent être comblés par les mécanismes conventionnels. L'objectif de cette nouvelle mesure est de protéger les emplois, d'aider les entreprises à composer avec le ralentissement économique en cours et d'éviter, lorsque possible, la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances. Cette aide ne pourra servir à régler des cas d'insolvabilité ni à restructurer une entreprise. Elle n'est également pas destinée aux entreprises qui ont déjà la capacité de passer à travers cette crise.

Le premier ministre Trudeau a indiqué que cette offre de soutien repose sur trois principes directeurs :

- **La protection des contribuables et des travailleurs.** Les entreprises qui présenteront une demande devront démontrer ce qu'elles entendent faire pour protéger les emplois et poursuivre leurs investissements. De plus, les bénéficiaires devront s'engager à respecter les conventions collectives et à protéger les régimes de retraite des travailleurs et à respecter les engagements climatiques. Le CUGE imposera des limites fermes concernant les dividendes, les rachats d'actions, la rémunération des dirigeants et les engagements climatiques. Par ailleurs, le premier ministre a indiqué qu'afin de lutter contre l'évitement et l'évasion fiscale, les entreprises devront dévoiler leurs structures organisationnelles et leurs arrangements financiers à l'étranger. Les entreprises reconnues coupables de fraude fiscale n'auront pas accès au programme.
- **L'équité.** Le financement a été conçu pour être versé de manière uniforme à tous les secteurs admissibles.
- **La rapidité.** Dans le but d'offrir un soutien en temps opportun, l'admissibilité au CUGE sera déterminée en fonction de modalités économiques communes.